



COMMUNIQUÉ

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi des Hauts-de-France, à travers sa gouvernance, ses coordonnateurs et ses formateurs s'engage à développer une offre de formation répondant aux besoins des clubs, des acteurs (entraîneurs, arbitres, dirigeants, accompagnateurs ou tuteurs).

C'est également un engagement qualité à travers 10 points fondamentaux que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Ligue :

<http://www.hb-hautsdefrance.com/formation/notre-engagement-qualite>

« Qualiopi » est la nouvelle certification qualité des prestataires d'actions de formation. Elle répond à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui impose une certification obligatoire selon un référentiel national unique. La certification Qualiopi est délivrée pour une durée de 3 ans.

Sept critères objectifs de certification

La marque Qualiopi repose sur l'analyse des démarches et moyens mis en œuvre.

La reconnaissance du professionnalisme de l'organisme de formation s'appuie sur :

- 👉 Les conditions d'information du public
- 👉 L'identification précise des objectifs des prestations
- 👉 L'adaptation aux publics bénéficiaires
- 👉 L'adéquation des moyens pédagogiques
- 👉 La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels
- 👉 L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- 👉 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées



Ces sept critères sont associés à 32 indicateurs, dont 10 sont spécifiques à l'apprentissage et/ou aux formations certifiantes.

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi des Hauts-de-France a obtenu un 100% de réussite le 10 décembre 2021.

C'était un enjeu important pour permettre l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF), les demandes de financement des opérateurs de compétences (OPCO), le développement des formations professionnelles sur l'offre de formation Hauts-de-France.

Un gage de qualité dont nous sommes fiers et qui nous pousse à aller au-delà, à se développer en ayant en fil rouge les 10 engagements qualifiés.



Angeline PRUVOST

Responsable administrative et financière de l'ITFE

☎ 06 89 12 82 08

✉ 5700000.apruvost@ffhandball.net



Clément ROLLET

Responsable pédagogique de l'ITFE

☎ 07 67 26 93 13

✉ 5700000.crollet@ffhandball.net